LA VIE ERROISE N° 89

Septembre / Octobre 2020

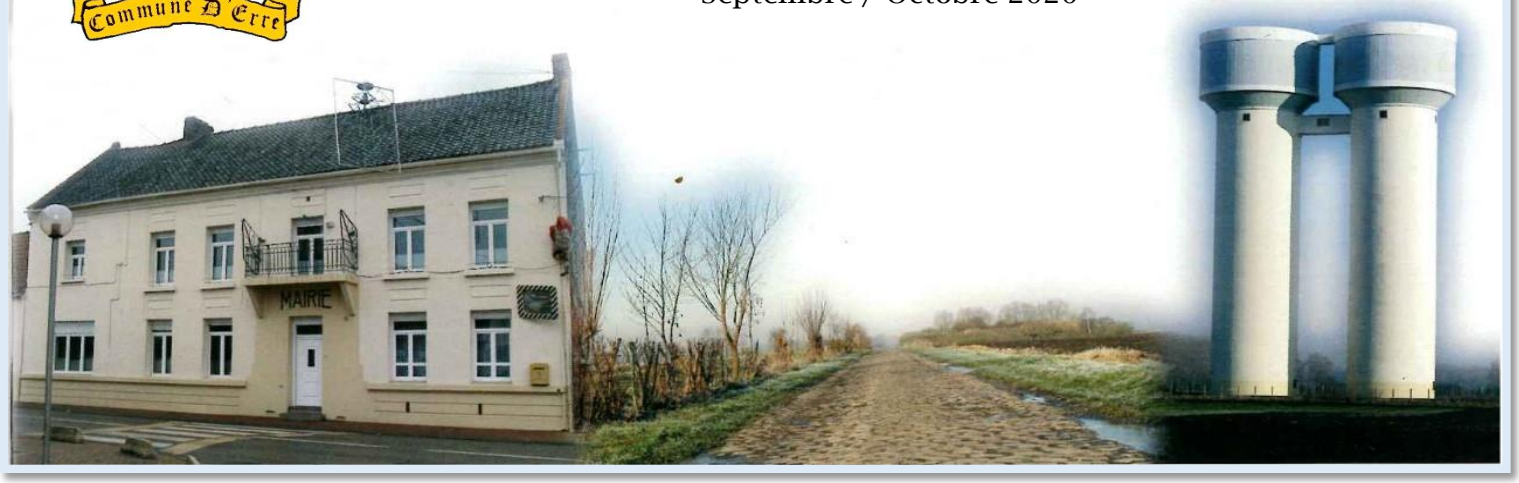

www.mairieerre.com

Commune de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent

Le Mot du Maire

Septembre 2020

Depuis de nombreux mois, la crise sanitaire gouverne notre vie quotidienne. La recrudescence actuelle des cas doit nous convaincre de nous protéger en respectant les gestes barrières et en portant le masque lorsque cela est nécessaire.

La pandémie a également une incidence sur les comportements individuels et collectifs. L'agressivité, la désobéissance, l'incivisme sont monnaie courante et sont accompagnés par des débordements ou des revendications illégitimes sur les réseaux sociaux. Certains utilisent également les problèmes dus au virus à des fins politiques.

Je me dois de vous rappeler que contrairement à une idée répandue votre Maire ne peut pas intervenir, sauf en médiation, sur les contentieux de droit privé qui sont du ressort des autorités judiciaires compétentes. Chaque citoyen a en outre des obligations, dont certaines sont rappelées dans cette édition, concernant l'entretien des tombes, des fils d'eau, des trottoirs et autres contingences.

Il est nécessaire aujourd'hui de revenir à la raison. Chacun doit faire des efforts pour surmonter les difficultés afin de revenir à une vie normale.

La municipalité a fait son devoir en dotant tous les citoyens de la commune de moyens de protection. Encore faut-il les mettre. Pour la rentrée scolaire, les collégiens, lycéens et étudiants peuvent retirer des masques à l'accueil de la mairie.

Malgré tous ces problèmes, l'équipe municipale a continué à travailler même si l'installation du nouveau conseil a été tardive. Les projets, inscrits dans une programmation pluriannuelle, ont été réalisés ou sont en cours de finalisation. L'inauguration de la cour de la mairie, prévue en octobre a dû être reportée. Sa restructuration était nécessaire et devenait urgente. Rationalisation, programmation, efficacité sont au cœur de notre politique pour apporter à tous une qualité de vie exemplaire en zone rurale.

Je vous souhaite une bonne rentrée et vous invite à être vigilant pour préserver votre santé.

Bulletin d'informations
Septembre / Octobre 2020

S O M M A I R E

Présentation générale

- Mot du Maire page 2
- Présentation de l'équipe municipale pages 4 et 5
- Renseignements utiles pages 6 et 7

Vie communale

- Informations rentrée scolaire page 8
- Etat civil page 9
- Comptes rendus des conseils municipaux pages 10 à 20
- Informations Village pages 21 à 24

Le monde associatif

- A Erre Obic page 25
- Anciens Combattants pages 26 et 27
- APE de l'école de Erre page 28
- Chat'Vadrouille page 29
- Eklektik page 30
- Fourmi'R page 31
- Harmonie Municipale pages 32 et 33
- Ippon Club page 34
- Médiathèque pages 35 et 36
- U.S. Erre-Hornaing pages 37 et 38

Informations diverses page 39

Vous avez la parole page 40

Présentation de l'équipe municipale

Alain PAKOSZ, Maire

samedi matin sur rendez–vous

Jean–François DALY, 1er adjoint

Administration, finances

samedi matin sur rendez-vous

Christelle RUTKOWSKI, 2ème adjointe

Affaires sociales

sur rendez-vous

Patrick VERDIN, 3ème Adjoint

Sécurité, fêtes et cérémonies

samedi matin sur rendez-vous

Rolande GROLIER, 4ème Adjointe

Location des salles

lundi et vendredi de 14h à 16h

Michel TIEFENBACH, 5ème Adjoint

Urbanisme, travaux

samedi matin sur rendez-vous

Conseillers délégués

Virginie Rizzo,

Conseillère déléguée à la communication

Michel Koniusz,

Conseiller délégué aux affaires scolaires

L'ensemble des élus

De gauche à droite :

Caroline Brissez, Antoine Hector, Amélie Nowicki, Olivier Nathiez, Lucien Larcanché, Rolande Grolier, Maxime David, Michel Tiefenbach, Michel Koniusz, Christelle Rutkowski, Martine Roussel, Alain Pakosz, Nathalie Evrard, Jean-François Daly, Patrick Verdin, Nadine Leclercq, Virginie Rizzo, Claire Secq, Rudy Marage

Renseignements utiles

La mairie

91 rue Jules Guesde
59171 ERRE
☎ 03 27 86 61 05
Fax : 03 27 86 29 36
✉ mairie.erre1@cegetel.net

Horaires :

Lundi : 14 h – 17 h
Mardi : 10 h – 12 h / 14 h -17 h
Mercredi : 8 h 30 – 12 h
Jeudi : 10 h – 12 h / 14 h – 17 h
Vendredi : 10 – 12 h / 14 h – 17 h
Samedi : 8 h 30 – 12 h

Lundi et vendredi de 14 h à 17 h : formalités d'urbanisme, accès au cadastre et aux archives

Le site de la mairie est mis à jour régulièrement ; vous pouvez le consulter via www.mairieerre.com et retrouver les informations et/ou les documents utiles.

La médiathèque

☎ 09 81 83 94 27
Courriel : mediathèque-louis.aragon@hotmail.fr
Portail du réseau : www.bibliotheque.cc-cœurdostrevent.fr

Horaires : lundi de 14h30 à 17h30 ; mercredi et samedi de 14h à 17h.

La déchèterie

☎ 03 27 43 78 99

www.siaved.fr

Réouverture prévue courant Octobre

Déchèterie de proximité : Aniche, Rieulay, ...

L'agence postale

☎ 03 27 96 30 44

Horaires :

Du lundi au vendredi de 10 h à 12 h.

Le samedi, il est possible de retirer les colis, les recommandés en mairie.

Le city stade

Horaires été :

Du 1er avril au 31 octobre :
Du lundi au samedi de 8h à 19h30

Horaires hiver :

Du 1er novembre au 31 mars :
Du lundi au samedi de 8h à 17h.

Fermé le dimanche.

Le cimetière

Horaires été :

Du 1er avril au 31 octobre :
Du lundi au dimanche de 8h à 19h30

Horaires hiver :

Du 1er novembre au 28 février :
Du lundi au dimanche de 8h à 17h.

Nettoyage des tombes pour la Toussaint avant le 22 octobre.

Numéros de téléphone :

Sapeurs-Pompiers :	**18**
GDF urgence SECURITE GAZ :	**0 810 433 659**
Police SOMAIN :	**03 27 86 91 70**
SAMU :	**15**
CENTRE ANTI – POISON :	**0800 59 59 59**
S.O.S. MAINS :	**03 20 95 75 00**
Médecin de garde :	**03 20 33 20 33**

Médecin généraliste :

Docteur BODUAIN :	**03 27 90 90 97**

Chirurgien-dentiste :

Docteur VARLET :	**03 27 86 36 96**

Infirmières :

Mmes BODART-ADAMO, SURMONT-SILVERT et PATTE-FONTAINE	**06 87 92 05 29**

Permanence de l'assistante sociale :

Mme Guigonnet reçoit en mairie le 2ème jeudi de chaque mois de 14h à 16h et uniquement sur RDV.

Tel : 03 59 73 30 30

Rentrée scolaire

Ecole Suzanne Lanoy

Rue Victor Hugo
59171 Erre
☎ 03 27 86 38 23
Ce.0593636G@ac-lille.fr

Présentation de l'équipe pédagogique :

PS/MS :	Mme Renard
MS/GS :	Mme Ferretti
GS/CP :	Mme Lancial
CP/CE1 :	Mme Taine
CE1/CE2 :	Mme Carpentier
CE2/CM1 :	M.Hajzler
CM1/CM2 :	Mme Smigielski et Mme Olejnik

Restauration scolaire

Les tickets sont en vente au prix de **3,50€** en mairie pendant les heures d'ouverture au public.

Les menus sont affichés à la grille de l'école et à la restauration scolaire ainsi que sur le site de la mairie : www.mairieerre.com

Garderie

Les inscriptions ont lieu en mairie pendant les heures d'ouverture au public.

Horaires et Tarifs :

- Matin : 7h30 - 8h30 au prix de 1.35€/jour
- Soir : 16h30 - 18h au prix de 2€/jour

CALENDRIER SCOLAIRE : (La **zone B** uniquement)

Les vacances scolaires de 2020 - 2021 sont fixées aux dates suivantes :

Toussaint 2020 : du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2020

Noël 2020 : du samedi 19 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021

Hiver 2021 : du samedi 20 février au lundi 8 mars 2021

Printemps (Pâques) 2021 : du samedi 24 avril au lundi 10 mai 2021

Été (grandes vacances) 2021 : du mardi 6 juillet au mercredi 1er septembre 2021

Les vacances commencent après les classes pour les élèves qui ont cours le samedi.

Etat civil

Naissances :

* COASNE Salomé, Nellina, Nicole le 9 février
* DEBRABANT Emma, Stéphanie, Emeline le 13 février
* BOURIEZ Emma, Marie-Pierre, Annick le 21 février
* DELHAL Livia, Dominique, Lysiane le 2 mars
* BENTALEB Thaïs, Valentine le 17 mai
* DENGLOS Romy, Lili le 28 août

Mariages :

* CARLIER Jérôme et REDOUTÉ Mélanie le 20 juin
* MENGAL Pascal et SIMON Dominique le 5 septembre
* DELROT Anthony et MARCINIAK Justine le 5 septembre
* SARPAUX Franck et CECCARELLI Auréline le 19 septembre

Décès :

* PINTO DOMINGUEZ Eufémio le 14 février
* GOBERT André le 2 mars
* DE MILT épouse BAUDUIN Carole le 8 mars
* TISON Louis le 18 mars
* RICHARD Hervé le 1er avril
* BALZERKIEWICZ veuve LONGELIN Agnès le 5 mai
* ALAIS Gérald le 12 mai
* HELLE veuve DE TAVERNIER Marie-Joseph le 11 août

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 MARS 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18h30

Etaient présents : Alain Pakosz – Rolande Grolier - Nadine Leclercq - Michel Tiefenbach Nathalie Evrard – Michel Koniusz – Jean-François Daly - Martine Roussel – Christelle Rutkowski Francis Senechal – Edouarine Pecqueur.

Excusé : Patrick Verdin (procuration à Jean-François Daly)

Absents : Aurore Baudoyer – Claudine Gorguet – Hervé Richard.

Secrétaire de séance : Michel Tiefenbach.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie (salle de la mairie), sous la présidence de Monsieur A. Pakosz, Maire, qui a fait donner lecture du compte rendu de la réunion précédente du 16/12/2019, document ratifié à l'unanimité.
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
Le Maire a ensuite invité tous les membres du Conseil Municipal présents à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – <u>Délibérations</u>

I - 1 : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Département va reprendre les études et les travaux concernant l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection des rues de Erre et d'Hornaing très accidentogène (RD13-130). A ce titre, il demande au conseil municipal de délibérer sur le projet de plan de financement qui serait de 50% pour le Département (133 000 € HT), 25% pour la commune d'Hornaing (65 000 € HT) et 25% pour la commune de Erre (65 000 € HT).

La délibération est votée à l'unanimité

I – 2 : Monsieur le Maire détaille le contrat de prêt n°99017 d'un montant de 553 515 € signé entre Habitat Hauts-de France ESH et la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction des 6 logements rue des Capucines à Erre. Il demande à l'assemblée de l'autoriser à accorder la garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 3 : Pour rappel, le SIDEN-SIAN (Syndicat Intercommunal Assainissement du Nord) s'est vu transférer la compétence « Défense Extérieure contre l'Incendie ». En contrepartie le comité syndical réclame une contribution qui peut-être en tout ou partie versée par le produit des impôts. Son coût est de 5€ par habitant. M. le Maire propose à l'assemblée de prendre en charge 3€ de cette cotisation syndicale sur le budget communal et de fiscaliser les 2€ restant par le produit des impôts.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 4 : M. le Maire rappelle à l'assemblée que la fonction principale du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Scarpe aval (SAGE Scarpe Aval) est un outil de planification visant à atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et à concilier les différents usages de l'eau, piloté par la Commission Locale de l'Eau (CLE). La révision a abouti au projet SAGE Scarpe aval révisé en CLE et notamment l'élaboration d'un plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau

(PAGD), d'un règlement, d'une cartographie et d'un rapport d'évaluation environnementale. La révision du SAGE et l'élaboration des nouveaux documents sont soumis pour avis du Conseil Municipal.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 5 : M. le Maire évoque la possible fermeture de la trésorerie de Somain. En effet, la Direction des Finances Publiques envisage de transférer l'ensemble des missions de la Trésorerie aux services de gestion comptable implantés à priori au sein de l'arrondissement de Douai. Cette fermeture aurait pour conséquence l'éloignement des services de base à la population, la fin du service de proximité mais aussi la perte d'un service public majeur. Aussi il est demandé à l'assemblée de voter pour une motion de maintien de la trésorerie de Somain.

La délibération est votée à l'unanimité

II – <u>informations financières</u>

L'exécution du budget 2019 s'est déroulée conformément aux prévisions à l'exception des restes à réaliser concernant la restructuration de la mairie et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. Les crédits nécessaires seront reportés au budget 2020. Le compte administratif 2019 devrait être largement positif et permettra d'envisager de nouveaux projets d'investissement significatifs.
Une subvention de 13 987€ a été attribuée par le Département dans le cadre « Villages et Bourgs » pour les travaux de réfection de la rue Dorvillers que nous envisageons.

III – <u>Reconnaissance de catastrophe naturelle</u>
La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de mouvements différentiels de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus en 2019 a été transmise pour instruction au Ministère de l'Intérieur.

IV – <u>Informations diverses</u>
- Aide communautaire à l'accession à la propriété. La Communauté de Communes apporte un soutien financier en fonction des implantations.
- Faits de délinquance sur la Commune
- Scot Grand Douaisis : chiffres clés de l'énergie.

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 19h30. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18h30

Etaient présents : Alain Pakosz – Rolande Grolier - Nadine Leclercq - Michel Tiefenbach Nathalie Evrard – Michel Koniusz – Jean-François Daly - Martine Roussel – Christelle Rutkowski Patrick Verdin – Lucien Larcanché – Amélie Nowicki – Virginie Rizzo – Rudy Marage – Olivier Nathiez – Claire Secq – Caroline Brissez – Maxime David – Antoine Hector.

Secrétaire de séance : Jean-François Daly.

Auxiliaire : Dominique Spadaro

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie (salle des fêtes, autorisation exceptionnelle de déplacement de lieu du fait de l'épidémie de Covid-19), sous la présidence de Monsieur A. Pakosz, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.
M. Jean-François Daly et Mme Spadaro Dominique (auxiliaire) ont été désignés en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L.2121-15 du CGCT). Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Puis M. Michel Koniusz, plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.
Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire en application des article L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire étant élu au scrutin secret et à la majorité absolue avec 3 tours de scrutin éventuels, le dernier ayant lieu si nécessaire à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

I – <u>Délibérations</u>

I - 1 : Election du Maire
M. Michel Koniusz a donné les résultats constatés aux procès-verbaux des élections
A fait acte de candidature : Monsieur Alain Pakosz
Le dépouillement a donné les résultats ci-après :
Monsieur A. Pakosz a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (19 voix) et a été proclamé Maire.

Le vote a eu lieu à l'unanimité

Reprise de la présidence par Alain PAKOSZ, Maire nouvellement élu.

I – 2 : Vu l'élection du conseil municipal en date du 15 mars 2020 composé de 19 membres, le nombre d'adjoints ne pouvant dépasser 5, le Maire propose de créer 5 postes d'adjoints et 2 postes de conseillers délégués.
Le CM est appelé à accepter la proposition du Maire par un vote à main levée.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 3 : Le conseil municipal procède à l'élection des 5 adjoints par un vote au scrutin de liste à bulletin secret.
L'unique liste J.F. Daly (1er adjoint), C. Rutkowski (2e adjointe), P. Verdin (3e adjoint), R. Grolier (4e adjointe), M. Tiefenbach (5e adjoint) a déposé sa candidature.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
Nombre de bulletin nul : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19 (majorité absolue 10)
M. J.F Daly a été proclamé 1er adjoint
Mme C. Rutkowski a été proclamée 2e adjointe
M. P. Verdin a été proclamé 3e adjoint
Mme R. Grolier a été proclamée 4e adjointe
M. M. Tiefenbach a été proclamé 5e adjoint

Le vote a eu lieu à l'unanimité

I – 4 : Le Maire propose au CM de voter les taux d'indemnités des Maire, adjoints et conseillers délégués. Il est donc décidé à l'unanimité de fixer l'indemnité du Maire à 51.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique, l'indemnité du 1er, 2e, 3e et 5e adjoints à 19.80% de l'indice brut terminal de la fonction publique, le 4e adjoint à 6% de l'indice terminal et celle des 2 conseillers délégués à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 5 : Le Maire propose au CM de lui attribuer un ensemble de délégations pour prendre certaines décisions dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 6 : Suite aux dernières élections municipales du 15 mars 2020, le Maire rappelle qu'en application de l'article R123-7 du code de l'action sociale et de la famille le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS (centre communal d'action sociale) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 (et inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire. Il propose de fixer à 10 le nombre des membres du Conseil d'Administration, le Maire étant président de droit.

Sont candidats : Christelle Rutkowski, Nathalie Evrard, Rolande Grolier, Lucien Larcanché et Virginie Rizzo.

Ont été élus à l'unanimité (19 voix) par le conseil municipal (CM) pour les représentations au CCAS : Christelle Rutkowski, Nathalie Evrard, Rolande Grolier, Lucien Larcanché et Virginie Rizzo.

I – 7 : Nomination du correspondant défense : Il est proposé de désigner M. Patrick Verdin comme correspondant à la Défense de la commune.

I – 8 : Suite au renouvellement du CM, il est procédé à l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres.
Sont élus membres titulaires : Jean-François Daly, Michel Tiefenbach, Michel Koniusz.
Sont élus membres suppléants : Christelle Rutkowski, Oliver Nathiez, Antoine Hector.

I – 9 : Suite au renouvellement du CM il est décidé de créer une commission des finances composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, le Maire étant président de droit.
Sont élus membres titulaires : Jean-François Daly, Michel Tiefenbach, Michel Koniusz
Sont élus membres suppléants : Maxime David, Nadine Leclercq, Martine Roussel.

I – 10 : Suite au renouvellement du CM il est créé une commission des subventions aux associations composée de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants, le Maire étant président de droit.

Sont élus membres titulaires : Patrick Verdin, Nadine Leclercq, Claire Secq, Rudy Marage.
Sont élus membres suppléants : Michel Koniusz, Antoine Hector, Rolande Grolier, Jean-François Daly.

I – 11 : Suite au renouvellement du CM il est créé une commission des relations avec les associations et affaires culturelles composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, le Maire étant président de droit.
Sont élus membres titulaires : Patrick Verdin, Rolande Grolier, Nathalie Evrard, Amélie Nowicki, Caroline Brissez.
Sont élus membres suppléants : Christelle Rutkowski, Virginie Rizzo, Rudy Marage, Antoine Hector, Martine Roussel.

I – 12 : Suite au renouvellement du CM il est créé une commission des travaux composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, le Maire étant président de droit.
Sont élus membres titulaires : Michel Tiefenbach, Jean-François Daly, Michel Koniusz.
Sont élus membres suppléants : Christelle Rutkowski, Olivier Nathiez, Antoine Hector.

I – 13 : Annulation de créance régie droit de friterie. Monsieur le Maire propose au CM compte tenu de la situation de crise sanitaire liée au Covid-19, des difficultés financières des commerces, d'annuler la créance de Madame Bazile pour la somme de 170€ correspondant à 2 mois de droit de place pour mars et avril.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 14 : Annulation créance éleveur canin. Monsieur le Maire propose au CM compte tenu de la situation de crise sanitaire liée au Covid-19, des difficultés financières des commerces, d'annuler la créance de Monsieur Belotti pour la somme de 100€ correspondant à 2 mois de location du terrain rue Jaurès.

La délibération est votée à l'unanimité

I – 15 : Annulation de créance de la boulangerie. Monsieur le Maire propose au CM compte tenu de la situation de crise sanitaire liée au Covid-19, des difficultés financières des commerces, d'annuler la créance de M. Mme Choquet-Nieborak pour la somme de 400€ correspondant au loyer mensuel d'avril de la boulangerie.

La délibération est votée à l'unanimité

Il n'y a pas eu de question du public.
L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 19h50. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 juin 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18h30

Etaient présents : Alain Pakosz – Jean-François Daly – Patrick Verdin - Rolande Grolier – Martine Roussel - Nadine Leclercq - Christelle Rutkowski – Michel Tiefenbach – Nathalie Evrard – Michel Koniusz – Lucien Larcanché – Maxime David Rudy Marage – Frédéric Nathiez – Virginie Rizzo – Claire Secq – Amélie Nowicki – Antoine Hector.

Excusée : Caroline Brissez (Procuration à Jean-François Daly)

Secrétaire de séance : Jean-François Daly

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie (salle de la mairie), sous la présidence de Monsieur A. Pakosz, Maire, qui a fait donner lecture du compte rendu de la réunion précédente du 23/05/2020, document ratifié à l'unanimité.
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
Le Maire a ensuite invité tous les membres du Conseil Municipal présents à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – <u>Compte de gestion 2019</u>

Le compte de gestion établi par le comptable du Trésor fait apparaître le même résultat que le compte administratif et aboutit à cette conclusion : « aucune anomalie constatée ».
Le Conseil est appelé à approuver le compte de gestion :

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

II – <u>Compte administratif 2019</u>

M. le Maire présente le compte administratif 2019.

COMMUNE DE ERRE

CA 2019
Vue d'ensemble du fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	Réalisé
011 - Charges à caractère général	**252 519.91**
012 - Charges de personnel et frais assimilés	**345 932.28**
65 - Autres charges de gestion courante	**159 200.8**
66 - Charges financières	**2 019.47**
67 - Charges exceptionnelles	**0**
022 - Dépenses imprévues	
Total dépenses réelles	**759 672.46**
Total dépenses d'ordre	**4 550**
Total dépenses de fonctionnement	**764 222.46**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	Réalisé
013 – Atténuations de charges	22 643.20
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	51 279.31
73- Impôts et taxes	633 091.61
74 - Dotations, subventions et participations	405 257.06
75 - Autres produits de gestion courante	27 657.42
77 - Produits exceptionnels	38 631.12
Total recettes réelles	1 178 559.72
Total recettes d'ordre	2 550.00
Total recettes de fonctionnement	1 181 109.72
002 - Excédent de fonctionnement reporté	413 210.79
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	
	Réalisé
Solde de fonctionnement réalisé	830 098.05

COMMUNE DE ERRE

CA 2019
Vue d'ensemble de l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Réalisé
020 - Dépenses imprévues	0
16 - Emprunts et dettes assimilés	19 329.17
20 - Immobilisations incorporelles	1 780.51
21 - Immobilisations corporelles	155 906.06
23 - Immobilisations en cours	139 314.04
Total dépenses réelles hors opérations	316 329.78
Total dépenses d'ordre	13 840.05
Total dépenses d'investissement	330 169.83
001 – Déficit d'investissement reporté	7 509.21
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	Réalisé
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	90 080.77
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	619 471.04
13 - Subventions d'investissement reçues	80 531.34
Total recettes réelles hors opérations	790 083.15
Total recettes d'ordre	15 840.05
Total recettes d'investissement	805 923.20
001 - Excédent d'investissement reporté	0
SOLDE DE L'INVESTISSEMENT	468 244.16

D'où un résultat de clôture 2019 de +830 098.05€ en Fonctionnement et de +468 244.16€ en Investissement. Ces 1 298 342.21€ représentent le résultat de clôture global de l'exercice 2019 qui sera versé au BP 2020 sous la forme 468 244.16€ (article R001), 830 098.05€ (article R002).

Le Conseil est appelé à voter, M. le Maire sort, il ne prendra pas part au vote et M. Patrick Verdin est élu président de l'assemblée durant l'absence du Maire. Il demande au CM de prendre part au vote.

Le compte administratif est voté à l'unanimité

Le compte administratif étant voté, le Maire récupère la présidence, reprend part au débat et présente le budget primitif 2020.

III – <u>Présentation du budget primitif 2020</u>

COMMUNE DE ERRE

BP 2020
Vue d'ensemble du fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	414 650.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	457 650.00
014 – ATTENUATION DE PRODUITS	30 000.00
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	214 925.38
66 - Charges financières	1 696.67
67 - Charges exceptionnelles	2 000.00
022 - Dépenses imprévues	190 000.00
Total dépenses réelles	1 310 922.05
Total dépenses d'ordre	584 237.00
Total dépenses de fonctionnement	1 895 159.05
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**Propositions Globales**
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	32 000.00
73 - Impôts et taxes	601 285.00
74 - Dotations, subventions et participations	400 427.00
75 - Autres produits de gestion courante	10 012.00
77 - Produits exceptionnels	0
013 - Atténuations de charges	18 837.00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	830 098.05
Total recettes réelles	1 892 659.05
Total recettes d'ordre	2 500.00
Total recettes de fonctionnement	1 895 159.05

Commune de ERRE

BP 2020
Vue d'ensemble de l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions Globales
001 – Déficit d'Investissement reporté	**0**
020 - Dépenses imprévues	**160 000.00**
16 - Emprunts et dettes assimilés	**19 980.16**
20 - Immobilisations incorporelles	**17 200.00**
21 - Immobilisations corporelles	**413 000.00**
23 - Immobilisations en cours	**559 546.00**
Total dépenses réelles hors opérations	**1 199 726.16**
Total dépenses d'ordre	**2 500.00**
Total dépenses d'investissement	**1 202 226.16**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**Propositions Globales**
001 - Excédent d'investissement reporté	**468 244.16**
024 - Produits des cessions d'immobilisations	**0**
10 - Dotations, fonds divers et réserves	42 000.00
13 - Subventions d'investissement reçues	107 745.00
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0
16 - Emprunts et dettes assimilés	0
Total recettes réelles hors opérations	**149 745.00**
Total recettes d'ordre	**584 237.00**
Total recettes d'investissement	**1 202 226.16**

Montant du budget global 2020 : 3 097 385.21€

Le budget est mis au vote :

Le budget primitif 2020 est voté à l'unanimité.

IV – <u>Taux d'imposition 2020</u>

M. le Maire détaille les différents taux 2020 en précisant qu'il propose de ne pas les augmenter cette année.

- Foncier bâti : 33.94%
- Foncier non bâti : 95.45%

Le CM est appelé à délibérer par un vote à main levée

Les taux sont adoptés à l'unanimité.

V – <u>Subventions aux associations</u>

M. Patrick Verdin détaille l'ensemble des subventions :

Associations	BP 2019	BP 2020
Anciens Combattants	280	280
USEH	2 600	2 600
A Erre Obic	259	560
Harmonie Municipale	5 560	5 560
DDEN	80	80
Associations parents d'élèves	3 714	215
Usep école S. Lanoy	505	505
Médiathèque	3 000	3 000
La FOURMI'R	103	105
Ippon Club Judo		500
Comité des Fêtes	2 500	2 500
TOTAL SUBVENTIONS	**18 948**	**16 105**
CCAS	7 600	7 600
TOTAL GENERAL	**26 548**	**23 705**

Les subventions sont mises au vote et sont adoptées à la majorité. Mme Rutkowski et M. Marage faisant partie d'une association, s'abstiennent de participer au vote.

VI – <u>délibérations diverses</u>

VI – 1 : Représentants à la Commission Communale des Impôts Directs. Il est proposé à l'assemblée de transmettre une liste de noms pour la constitution de cette commission qui comportera au final 12 noms choisis par la Direction des Impôts.

La délibération est votée à l'unanimité.

VI – 2 : Représentants au SICAEI (Syndicat intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée). Il est nécessaire de désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour ce syndicat. Il est proposé au conseil de désigner Mme Grolier, Mme Leclerq comme titulaires et Nathalie Evrard et Lucien Larcanché comme suppléants.

La délibération est votée à l'unanimité.

VI – 3 : Représentants au Syndicat mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut. A la demande du parc il est souhaitable que le Maire de la Commune soit le délégué titulaire et qu'un autre membre du conseil soit suppléant. Il est donc proposé la candidature de M. le Maire comme titulaire et M. Michel Koniusz comme suppléant.

La délibération est votée à l'unanimité.

VI – 4 : Représentants au SIGPH (Syndicat intercommunal de Gestion de la piscine). Il est nécessaire de désigner 2 titulaires et 2 suppléants au syndicat. Il est donc proposé la candidature de M. le Maire et Michel Tiefenbach comme titulaires ainsi que Olivier Nathiez et Maxime David comme suppléants

La délibération est votée à l'unanimité.

VI – 5 : Représentant au SIDEN-SIAN pour la compétence Défense Extérieure contre l'Incendie. Il est proposé de désigner M. le Maire comme représentant de la commune.

La délibération est votée à l'unanimité.

VI – 6 : M. le Maire informe l'assemblée qu'il est désormais obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants d'adopter un règlement intérieur du conseil municipal.

La délibération est votée à l'unanimité.

VI – 7 : Il est proposé d'attribuer des bons cadeaux d'une valeur de 50€ pour les couturières bénévoles en remerciement de la fabrication de masques de protection contre le Covid-19 destinés à la population. Elles ont réalisé près de 5000 masques et nous les en remercions chaleureusement.

VI – 8 : Révision des tarifs pour le centre de loisirs 2020 : Il est proposé au conseil d'adopter les mêmes tarifs que l'année précédente.

La délibération est votée à l'unanimité.

VII : <u>Tirage au sort des jurés d'assises</u>
Il est nécessaire de procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour les prochaines sessions du tribunal. Trois personnes ont donc été tirées au sort sur la liste électorale.

VIII - <u>Informations diverses</u>
- compte rendu de la réunion du SIGPH du 13 février 2020
- compte rendu de la réunion d'ACOM France du 15 juin 2020
- syndicat Mixte des Transports du Douaisis : organisation de la ligne 211
- rapport d'activité 2019 Habitat haut-de-France
- rapport d'activité 2019 de l'ADIL (Agence d'Information sur le Logement)

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 21h55. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Informations Village

<u>Mise à l'honneur de nos couturières</u> :

Le samedi 13 juin, en comité restreint, la Municipalié a mis à l'honneur les couturières du village. Beaucoup ont répondu présent à l'appel des élus pour la confection de masques pendant la période de confinement ; elles ont participé activement et bénévolement à cette action solidaire.

Grâce à elles et en collaboration avec la CCCO, nous avons distribué 3 masques par habitants.

A ce titre, nous remercions : **Mmes Borysiak Sophie et Saousane, Mme Bouriez Alice, Mme Broutin Corinne, Mme Crombez Sophie, Mme Dubaele Nadine, Mme Duhen Suzette, Mme Grolier Rolande, Mme Laga Monique, Mme Lecornet Nathalie, Mme Legrand Christelle, Mme Lefebvre Geneviève, Mme Lefevre Marie-Françoise, Mme Longelin Pascale, Mme Moreau Mauricette, Mme Morel Elisabeth, Mme Poteaux Anne-Catherine, Mme Tourneur Delphine, Mme Vandewalle Odile et Mme Williams Marie-Thérèse.**

<u>Tirage au sort des jurés d'assises</u> :

Ont été tirées au sort sur la liste électorale, lors de la séance du Conseil Municipal du 26 juin, les personnes suivantes :

Monsieur SLAWINSKI Denis

Madame PORAS épouse SERRA Gaëlle

Monsieur BOURGUELLE Bruno

Les colis de Noël :

Pour les Aînés, la distribution, organisée par le CCAS et la Municipalité, aura lieu **le samedi 19 décembre au matin**.

Les bénéficiaires du RSA Socle , les personnes en fin de droit ASSEDIC ou les personnes sans-emploi non indemnisées (selon la composition de la famille), peuvent également bénéficier du colis de Noël.

Toutefois, vous devez au préalable vous inscrire en Mairie et présenter un justificatif de votre situation ainsi que l'avis d'imposition 2019 **avant le 15 octobre dernier délai.**

Après examen de votre demande, le colis vous sera remis en mairie le mercredi 16 décembre de 10 h à 12 h. Aucun colis ne sera remis après cette date.

Recensement militaire :

Tout jeune dès 16 ans **à l'obligation** de se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté.

Liste des documents à fournir :
- la pièce d'identité du jeune à recenser,
- le livret de famille des parents,
- un justificatif de domicile (facture d'eau, de gaz, avis d'imposition etc.…)

Se présenter en Mairie où une attestation de recensement vous sera délivrée. Cette attestation est à conserver précieusement.

Elle vous sera utile pour passer les examens soumis au contrôle de légalité (baccalauréat, permis de conduire, concours etc.…)

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Appel au civisme….

Pour maintenir des bonnes relations avec ses voisins à la saison des tontes et autres soirées en plein air, … attention aux nuisances !
Les journées étant ensoleillées et les soirées clémentes nous sommes tentés par des dîners conviviaux dans le jardin, des travaux d'envergure (ou non) ou encore, de l'entretien du jardin.
Autant d'activités qui peuvent se transformer en nuisances pour vos voisins. Pour garder de bonnes relations avec eux, voici quelques règles à respecter.

Tapage nocturne

Si ces bruits ont lieu la nuit, entre 22 heures et 7 heures, on parle de tapage nocturne et votre voisin aura le droit de venir vous signifier son mécontentement. Sauf si, bien évidemment, en voisin parfait que vous êtes, vous l'avez prévenu d'un risque de bruit.

Surveiller l'horloge pour tondre

Nous sollicitons votre bon sens … Il paraît évident que la tonte doit s'effectuer aux heures respectant le voisinage. VIVONS ENSEMBLE !

Pour information : Les plaintes s'accumulent en mairie. Nous vous rappelons que seule, la Police possède le pouvoir de sanction.

Après consultation auprès du commissariat de Somain, nous vous conseillons d'appeler le 17 **en cas de nuisances répétitives.**

L'entretien des tombes… ET RUISSEAUX

L'interdiction du désherbage chimique depuis le 01 Janvier 2017 a modifié notre environnement, le personnel en charge de l'entretien des espaces verts (surface de 6 km²) de notre commune n'y suffit pas et l'augmentation de l'effectif ne peut être envisagée pour l'instant sans avoir recours à l'impôt.

L'abandon du désherbage chimique a conduit notre commune à réfléchir sur un « plan de désherbage ». Nous avons rencontré début Juillet des spécialistes paysagers afin de nous proposer les aménagements nécessaires

pour lutter contre les plantes dites « spontanées ». Un premier test va démarrer cet hiver sur les allées d'une partie de notre cimetière, une plantation de pelouse de chaque côté de l'allée en enrobé permettra un entretien plus aisé tout en amenant un peu de verdure contrôlée. Une zone de recueillement est également en cours d'étude avec bancs et plantations.

Tous ces changements demandent du temps. Ce sont en effet de nouvelles pratiques et des ajustements en perspectives pour notre commune. De plus, les aménagements envisagés ne se feront pas en un jour mais sur plusieurs années. Il est donc à prévoir que le désherbage mécanique ne soit pas aussi performant que le désherbage chimique.

Mais si les pratiques changent en faveur de l'environnement et de la santé, les mentalités le doivent aussi. Alors, en attendant de trouver les bons ajustements, nous vous demandons d'être indulgents si les mauvaises herbes font de la résistance…La commune fait au mieux avec ses moyens.
Acceptons les herbes folles !

<u>Petit rappel des devoirs de chacun sur l'entretien :</u>

Si la commune se doit d'entretenir les espaces publics et la voirie, les habitant(e)s aussi ont des devoirs et des obligations légales. Les propriétaires ou locataires doivent, devant chez eux, assurer le nettoyage de leur trottoir, caniveau ainsi que le désherbage des pieds de clôture.

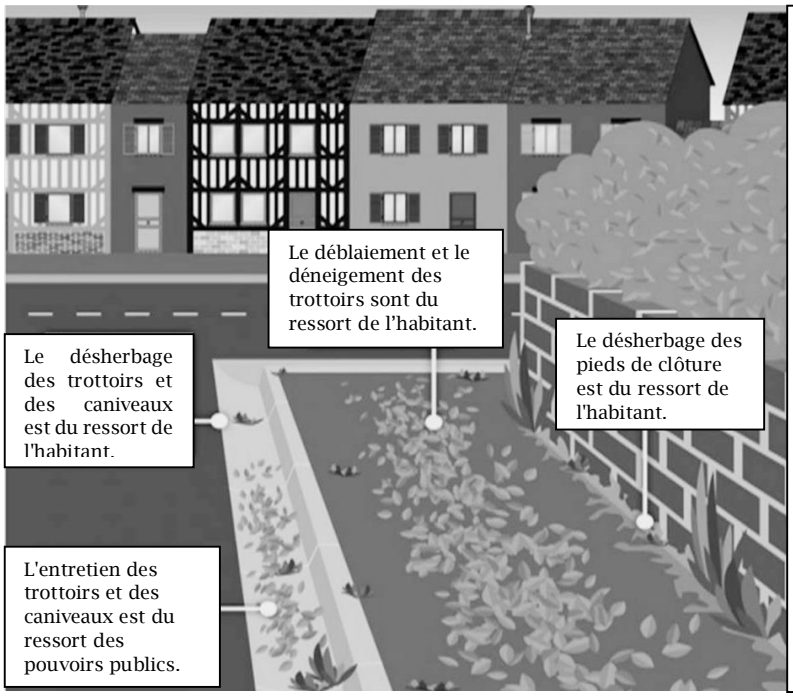

La propreté de notre cimetière implique également les propriétaires de concession, qui outre le bon entretien du monument doit également veiller à la propreté des abords de leur concession selon l'article L2213 du Code général des collectivités territoriales.

Nous comptons sur votre sens civique et votre compréhension pour rendre notre village plus propre.

A ERRE OBIC

Reprise des activités : lundi 7 septembre

HORAIRES ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2020/2021

GYM : Le mardi et jeudi de18h30 à 19h30

85,00€ (errois) 90,00€ (extérieur)

CIRCUIT-TRAINING : le jeudi de 19h40 à 20h40

3€ la séance

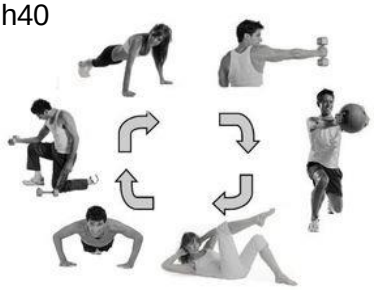

Horaires : Lundi à partir de 19h30

Tarifs : 5.00€ la séance

40.00€ la carte de 10 séances

100.00€ à l'année

Tous les cours de l'association A Erre Obic, assurés par des animatrices qualifiées, ont lieu à *la salle des sports située dans la cour de l'école Suzanne Lanoy à Erre* (entrée à côté de la médiathèque).

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

-Rendez-vous à la salle de sport aux horaires indiqués ci-dessus

-Téléphone : 06.22.59.35.31 / 06.77.42.72.36 ou 06.29.80.46.77 (dans l'après-midi)

− www.facebook.com/pages/A Erre'obic

Venez nombreuses et nombreux

A bientôt !

Section des Anciens Combattants

CATM − OPEX − Veuves − Sympathisants

Historique de la section de Erre

C'est dans les années 1964/1965 que les Camarades revenus d'Algérie se concertèrent dans la Commune pour former la section de Erre.

C'est à l'initiative de Michel Lecocq, Jules Descatoire, Jean−Jacques Marin, secrétaire de Mairie à l'époque, et de bien d'autres copains qu'ils se mirent en rapport avec la Section des Combattants Prisonniers de Guerre qui était en place depuis 1945.

Ils nous ont reconnus dans leur section qui adhérait à la fédération du Douaisis.

C'est ainsi que nous avons formé notre section avec un bureau fictif sous la coupe des ACPG[1].

Vu leur âge, les ACPG ont eu de nombreux décès et perdus de nombreux adhérents.

C'est à ce moment-là que nous avons pris la succession, pour que le devoir de mémoire reste vivant.

C'est vers les années 1965 que notre section, faite d'une trentaine d'adhérents, s'est constituée et est devenue indépendante.

Etaient alors	Président : 1 P.G [2]	Roger Prouveur
	Vice-président : 1 CATM [3]	Gilbert Hernequé, après le décès du dernier P.G.

Pour information

L'adhésion à la section permet d'avoir les mêmes avantages que les Anciens Combattants d'Afrique du Nord (colis malade, colis de Noël) après 3 ans de cotisation annuelle.

La cotisation est demandée chaque année. Elle varie en fonction de celle de la fédération.

Pour adhérer à l'Association CATM de Erre vous pouvez contacter, à partir du 15 septembre 2020 :

− M. Michel Lecocq : 03.27.86.37.84

− M. Gilbert Hernequé : 03.27.86.66.33

L'adhésion prend date à partir du 1er janvier de chaque année.

Section de Erre

La section se réunit tous les 3 mois et vote son bureau, tous les 2 ans, en respectant les statuts déposés en Sous-préfecture et ceci depuis plus de 50 ans, pour maintenir le devoir de mémoire.

La section vieillie ; c'est pour cela que nous faisons "Appel" aux personnes de notre commune, intéressées par le devoir de Mémoire, pour venir nous rejoindre.

A ce jour, le bureau se compose de la façon suivante :

Président : HERNEQUE Gilbert

Vice−président : LECOCQ Michel

Secrétaire : HERNEQUE Jeanne

Secrétaire adjointe : LARCANCHE Bernadette

Trésorier : SENECHAL Francis

Trésorière adjointe : CASTELLO Jacqueline

Contrôleurs aux comptes : KONIUSZ Michel et GROLIER Rolande

Responsable Porte−drapeaux diplômés d'Etat : LEQUIME Joseph

AFN[4] : WILLLIATTE Claude

PG : SENECHAL Francis

Merci aux erroises et errois pour l'accueil que vous nous réservez tous les ans pour les calendriers.

Merci à la Municipalité pour son aide.

Le président, Gilbert Hernequé.

Cérémonie du 08 mai 2020

En comité restreint
et dans le respect des gestes barrières

1. ACPG ; Anciens Combattants Prisonniers de Guerre
2. PG : Prisonniers de Guerre
3. CATM : Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc
4. AFN : Afrique Française du Nord

Association des parents d'élèves

Ecole Suzanne Lanoy de Erre

L'APE créée en 2008 compte une vingtaine de mamans et de papas qui proposent des événements publics afin de financer des projets pédagogiques menés par les enseignants, mais aussi des animations festives qui rentrent dans le cadre scolaire.

Agenda :

- Mainsq'Erre (Octobre – Reporté en 2021) festival de rock
- Festivités de Noël : photo avec le père Noël et marché de Noël (jacinthes)
- Carnaval, aide logistique aux enseignants pour la distribution des crêpes
- Bourse aux Jouets et à la Puériculture (Mars 2021)
- Vente de roses à l'occasion de la fête des Mères
- Kermesse et barbecue à la fête de l'école

Contact :

Retrouvez les dates de nos animations sur Facebook : ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE ERRE

Bureau :

Odile Vandewalle

Sabrina Baumont

Sophie Borysiak

Claire Secq

Séverine Chéron

Marjorie Boone

Les évènements annoncés en 2020 sont susceptibles d'être annulés ou reportés en 2021.

Chat' Vadrouille

Le groupe Chat' Vadrouille à Erre a vu le jour en avril 2018.

Pour des raisons administratives et afin de nous recentrer sur nos objectifs premiers, c'est officiel, Chat' Vadrouille est reconnue Association depuis le 21 décembre 2019.

Nous allons pouvoir jouir de la liberté d'action de Chat' Vadrouille sur notre commune : Erre.

Cette association loi 1901 à but non lucratif a pour objet :

- de gérer la stérilisation et la protection des chats errants sur la commune de Erre (59171)

- de sensibiliser et d'aider les habitants ainsi que les personnes en difficultés financières de cette commune pour la stérilisation, l'identification, la protection et la mise à l'adoption des chats domestiques.

- de porter assistance aux personnes hospitalisées pour le nourrissage de leur chat pendant leur absence.

−de soutenir les familles d'accueil qui prendront en charge les chats convalescents ou en attente d'adoption.

- de partager et faire connaître les valeurs de protection et maltraitance animale.

−de contribuer au respect des lois envers les animaux et au règlement interne de l'association.

Chat' Vadrouille à Erre Association (Association loi 1901)
Siret : 880 496 351 000 11
40 rue Dorvillers 59171 ERRE
Tél présidente : 06.30.40.61.59
Tél secrétaire: 06.73.64.39.86
Mail : chatvadrouille@free.fr

Rejoignez-nous sur notre page Facebook :

Chat' Vadrouille à Erre Association

Eklektik

CLUB DE DANSE D'ERRE

L'association Eklektik existe sur la commune depuis plus de 20 ans, 20 ans de partage autour de la danse moderne et scénique, pratiquée par des passionnés et bénévoles.

L'association participe dès qu'elle en a la possibilité à différents évènements dans la région, gala de bienfaisance, rencontre amicale, ou concours amateur… par exemple.

Accessible dès 4 ans et sans vraiment de limite d'âge, les séances se déroulent dans la bonne humeur et une bonne ambiance.
N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour avoir plus d'infos !
Les séances ont lieu les vendredis de 17h30 à 18h30 pour les 4-8 ans, de 18h30 à 19h30 pour les 13-18 ans. Mais aussi les samedis de 9h30 à 10h30 pour les 9-12 ans et de 10h30à12h pour les adultes.

Nous sommes malheureusement restreints en nombre d'adhérents pour plusieurs raisons, assurance limitée à 50 membres, espace sur la scène et nombre de costumes dispos. L'association garde ainsi une échelle humaine et familiale.

Les 2 temps forts de l'association se déroulent en mars avec notre festival annuel et la participation de nombreux groupes, et en juin avec le gala de représentation d' Eklektik.

A bientôt…

QUELLE JOIE DE SE RETROUVER !!

Après ces mois de confinement, quoi de mieux que de se réunir à nouveau pour discuter, jouer, coudre, tricoter ou faire du scrapbooking……

Se réjouir autour d'un café et d'un petit gâteau …

La Fourmi'R reprend du service dès le **jeudi 3 septembre 2020**

De 14 h à 17 h dans la petite salle dans la cour de la Mairie.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour passer un moment convivial !

Cette réouverture ne se fera qu'avec le feu vert de la Mairie et toujours avec les gestes barrières sanitaires.

Pour tous renseignements ou inscriptions : 📞 **06 01 95 06 21**

La Présidente

Harmonie municipale

REPETITIONS

Les répétitions de l'orchestre reprendront le vendredi 4 septembre de 18h30 à 20h00.

Tous les musiciens sont les bienvenus.

ASSEMBLEE GENERALE

En raison de la situation sanitaire de ce début d'année 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Harmonie Municipale se tiendra le samedi 12 septembre 2020 de 10h00 à 11h00 à l'école de musique.

INSCRIPTIONS ET REINSCRITPIONS

Les réinscriptions et les inscriptions auront lieu le samedi 12 septembre de 11h15 à 12h30 et le mercredi 16 septembre de 10h00 à 11h00.

Les cours reprendront la semaine du 28 septembre 2020 suivant l'emploi du temps.

EXAMENS CMF 2020

En raison de la situation sanitaire, les examens CMF 2020 sont reportés à cet automne.

La remise des diplômes se fera lors du concert d'hiver, le samedi 5 décembre.

AMENAGEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE

L'école de musique, en accord avec la municipalité, a pu rouvrir ses portes début juin suivant un protocole sanitaire strict : mise à disposition de gel hydro alcoolique, port du masque obligatoire, respect des distances de sécurité et balisage de la salle du bas.

Seuls étaient concernés les cours de guitare, de chant (avec visière), de formation musicale (quatre personnes maximum), de piano (un clavier élève et un clavier professeur).

Les cours de flûte, de clarinette et de percussions se sont fait à distance.

PROJET COMMUNAL – Compagnie MOZAÏK

Autour du spectacle, **LES TERRES DE DAGDA**, la compagnie **MOSAÏK** anime des ateliers de **body-percussions** à destination de tout public dès 7 ans dont le résultat sera intégré au spectacle du 10 octobre, 19h00.

Ateliers Body-Percussions : mardis 22 et 29 septembre de 18h00 à 20h00 et jeudi 8 octobre de 18h00 à 20h00.Si vous voulez participer, inscrivez-vous par mail « **latison@wanadoo.fr** ».

Les évènements annoncés en 2020 sont susceptibles d'être annulés ou reportés en 2021.

IPPON CLUB de ERRE

LE JUDO, un sport pour tous

Ippon Club d'Erre accueille dans un cadre familial jeunes et moins jeunes avec les entraineurs Béatrice et William, assistés de Martine. La saison 2020-2021 sera soumise au protocole Covid, transmis lors des inscriptions et consultable sur la page facebook du club.

Nous avons 4 sections : petits (à partir de 3 ans), moyens, grands et adultes.

Les sections enfants suivent la croissance de l'enfant par l'éveil, le dépassement de soi, et des valeurs fondamentales. La section adulte a comme recherche, la remise en forme, l'initation au Judo et aux techniques d'auto-défense.

Les cours se tiennent à la salle Arts martiaux, entrée rue Jean Jaurès (garderie de l'école).

Le Mardi de 18h30 à 20h00 pour les Grands (à partir de 9 ans).

Le Mercredi de 17 h 45 à 18 h 30 pour les Petits (3-6 ans),

de 18 h 30 à 19h30 pour les Moyens (~6-9 ans).

Le Jeudi de 19h à 20h pour les Adultes

Le Vendredi de 18 h 15 à 19h00 pour les Petits (3-6 ans),

de 19 h à 20h00 pour les Moyens (~6-9 ans),

de 20h00 à 21h00 pour les Grands (~ 9/10 ans).

Les inscriptions sont à faire sur place aux heures de cours. Pour avoir des renseignements, vous pouvez contacter :

Le Président (et professeur) : William Lepke 06 75 70 48 90

La Professeure : Béatrice Lepke 06 59 57 99 10

et retrouvez- nous sur https://www.facebook.com/Icejudo

Médiathèque Louis Aragon

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, la médiathèque de Erre vous donne rendez−vous pour sa réouverture le **lundi 21 septembre.**

Ce délai permettra aux bénévoles de mettre un place un protocole d'accueil qui respecte les gestes barrières.

Nous pouvons déjà vous informer que le masque sera obligatoire conformément aux recommandations du ministère de la culture.

Les autres règles d'accueil seront affichées à l'entrée de la médiathèque.

Horaires : lundi de 14h30 à 17h30 Mercredi et samedi de 14h à 17h.

Tarifs :

Habitants de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

- Gratuit pour les jeunes, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minimas sociaux,
- 5 euros pour le 1er membre payant de la famille, les adhésions pour les autres membres du foyer sont offertes,
- Renouvellements offerts.

Habitants hors du territoire de la Communauté de Communes

- 20 euros par an pour le 1er membre payant de la famille, les adhésions pour les autres membres du foyer sont offertes,
- Valable un an.

Renseignements :

- Téléphone : 09.81.83.94.27 (aux heures d'ouverture)
- Mail : mediatheque−louis.aragon@hotmail.fr
- Facebook : Médiathèque L. Aragon Erre

Vous avez du temps, régulièrement ou non… vous aimez les livres et la lecture… ou pas !

N'hésitez pas à rejoindre l'équipe des bénévoles de la médiathèque de Erre. Vous pouvez vous engager de manière ponctuelle, sur un projet culturel… une tâche précise… ou bien plus régulièrement, pour assurer l'ouverture au public.

Dans tous les cas, venez nous rencontrer ou contactez-nous pour voir comment nous pouvons travailler ensemble.

La médiathèque de Erre fait partie du réseau de lecture publique "Bibliothèques et médiathèques −Cœur d'Ostrevent".

Un réseau de lecture publique c'est quoi ?

Des livres pour tous et partout, c’est désormais possible en Cœur d’Ostrevent. Neuf bibliothèques et médiathèques se sont regroupées pour former un réseau de lecture publique, sous l’égide de la communauté de communes, avec comme objectif de mutualiser les services et les offres et ainsi vous proposer un niveau de services plus performants :

- Un accès aux 9 bibliothèques et médiathèques : Aniche, Auberchicourt, Bruille-lez-Marchiennes, Erre, Fenain, Hornaing, Pecquencourt, Rieulay, Warlaing.
- Chaque bibliothèque est différente ce qui fait toute la richesse du réseau.
- Des horaires d'ouverture diversifiés : 9 bibliothèques en réseau c’est la possibilité de trouver une bibliothèque ouverte quand vous en avez besoin ou l’envie.
- Un catalogue commun pour l’ensemble de ces bibliothèques > une offre de livres, CD, DVD, jeux de société mis en commun permettant de multiplier l'offre proposée aux usagers
- Une carte de lecteur unique
- Un portail en ligne dédié vous permettant :
    - de consulter, réserver, les offres de lecture, de CD, de DVD, de jeux, de chez vous ou directement sur votre smartphone.
    - de prolonger les durées de prêt.- de vous informer des nouveautés accessibles, des coups de cœur...
    - de trouver des ressources en ligne : presse, modules de formation (à une langue étrangère par exemple

Plus d'information sur le portail du réseau : https://www.bibliotheque.cc-coeurdostrevent.fr/

Page Facebook du club : Us Erre Hornaing

Vous y trouverez toute l'actualité du club ainsi que le programme détaillé chaque semaine.

NOUVELLE SAISON DE FOOTBALL 2020-2021 :

Une nouvelle saison de football s'engage pour notre club l'U.S. ERRE HORNAING. La saison précédente a été marquée par la fin prématurée en mars 2020 des entraînements et des matchs du fait de la pandémie de la Covid-19.

Elle a permis toutefois à notre équipe Seniors B de monter en D3, et le maintien de notre équipe Seniors A en D1.

Pour cette saison, notre club recherche dans plusieurs catégories :

Féminines Seniors	nées à partir de 2003
U15 – U14	né(e)s en 2006 et 2007
U13 – U12	né(e)s en 2008 et 2009
U11 – U10	né(e)s en 2010 et 2011
U9 – U8	né(e)s en 2012 et 2013
U7 – U6	né(e)s en 2014 et 2015

Pour plus de renseignements, merci de bien vouloir contacter :

Monsieur Michel PETIT au 06.19.42.17.38

PROCHAINS EVENEMENTS DU CLUB :

Mercredi 23 Septembre 2020 à 18h30 :

Assemblée Générale de l'USEH – salle des fêtes à Hornaing

Vendredi 9 octobre à partir de 17h00 :

Loto – salle des fêtes à Hornaing

Vendredi 13 novembre à partir de 17h00 :

Loto – salle des fêtes à Erre

Les évènements annoncés en 2020 sont susceptibles d'être annulés ou reportés en 2021.

Informations diverses

- COMMUNIQUE DE PRESSE -

CENTRE HOSPITALIER DE SOMAIN

Le Centre hospitalier de Somain est désormais référencé DOCTOLIB. Les prises de rendez-vous pour les consultations spécialisées sont donc possibles via le site web de l'hôpital **www.ch-somain.fr** ou via le site **www.doctolib.fr.** Le service est simple, gratuit et accessible 24h/24 et 7j/7.

Les consultations concernées sont : chirurgie orthopédique, dermatologie, gastro-entérologie, gynécologie médicale, ORL, pneumologie, addictologie et imagerie médicale.

Vous avez la possibilité de vous procurer plus d'informations sur ces consultations en explorant le site internet : **www.ch-somain.fr**

La Mutuelle Pour Tous

Votre Commune se mobilise pour votre santé.

Et vous donnent la possibilité d'adhérer à une mutuelle pour tous.

La Commune n'est en aucun cas distributeur du contrat ni engagée financièrement.

Chaque habitant de la Commune choisit de souscrire ou non.

Si vous souhaitez faire un comparatif ou avoir d'avantages d'informations sur **la Mutuelle** (garanties – tarifs – services)

Vous pouvez demander un RENDEZ-VOUS INDIVIDUEL à domicile ou au bureau.

N'hésitez pas à la contacter !

Votre Conseillère représentante de l'Association Mandarine :

Mme CAILLIEREZ Catherine :

06.86.65.53.32 – caconseils@outlook.com

78 RUE JEAN LEBAS	**4 rue DU GENERAL BARBOT**	**5 RUE FAIDHERBE**
59165 AUBERCHICOURT	**62223 ST LAURENT BLANGY**	**62580 VIMY**
09 75 20 55 51	**03 21 73 10 75**	

Vous avez des suggestions, des idées, des propositions ?
Vous avez la parole

Nom :		Prénom :	
☎		E-mail :	
Adresse :			
Sujet abordé :			
Signature :			

Responsable de la publication : Alain PAKOSZ, Maire.

Comité de rédaction : Virginie Rizzo, Christelle Rutkowski, Valérie Williams

Bulletin imprimé en mairie (648 exemplaires)